

Rapporteur : M. NEHME

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2025

oOo

**CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA
RENAISSANCE**

oOo

RAPPORT

Il est proposé au Conseil Municipal de donner à la partie sud de la rue de la Renaissance, située dans le quartier Jean Zay, le nom de rue de Davtashen, en référence à notre ville jumelée Arménienne, conformément au plan annexé à la délibération jointe.

Cette nouvelle dénomination permettra également de résoudre des problèmes pratiques que posait cette rue circulaire.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 12 décembre 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIEGER, Mme VERET, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mm BERTHIER, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND	à M. AIT-OUARAZ	M. DI PALMA	à M. SENANT
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme LEON	à M. REYNIER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Conseiller absent : M. PARISIS

M. PEGORIER est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RENAISSANCE

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'afin de résoudre des problèmes pratiques, il est nécessaire de modifier la dénomination de la partie sud de la rue de la renaissance ;

VU le plan de situation annexé ;

Après en avoir délibéré ;

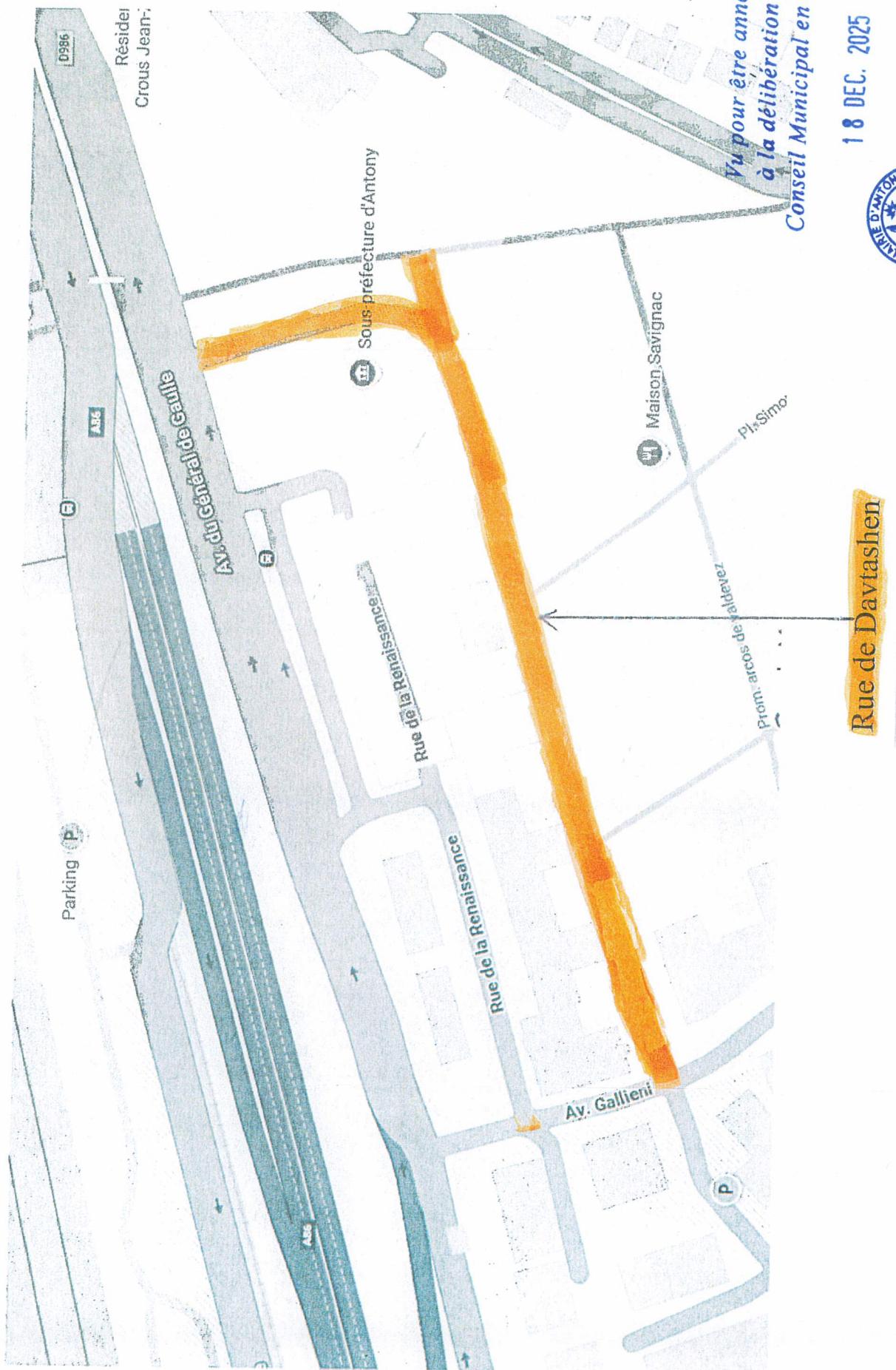
ARTICLE UNIQUE : La partie sud de la rue de la Renaissance recevra la dénomination suivante « rue de Davtashen », conformément au plan annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures



Pour extrait conforme

Le Maire



18 DEC. 2025

Le Maire,

